

L'actu du jour

La corrida, un spectacle qui divise...

Ce week-end, c'est la Feria de Nîmes, et la saison des premières corridas ! Ce spectacle montre l'affrontement entre un homme et un taureau. Il provoque régulièrement des oppositions entre les passionnés de corridas et les défenseurs des animaux.



Les p'tits journalistes de France Info Junior ont voulu en savoir plus sur les corridas, et ils ont posé leurs questions au directeur des arènes de Bayonne, qui accueillent chaque année des corridas.

La corrida fait partie des spectacles de taumachie, durant lesquels **des hommes affrontent des taureaux** (courses, rodéos...). Pendant la corrida, le **torero**, aussi appelé « matador », combat un taureau dans des arènes. **Il le met à mort à la fin du combat** en lui plantant une épée dans le cou. **Plus de 100 corridas** sont organisées chaque année dans le Sud de la France. Tradition pour les uns, cruauté envers les animaux pour les autres, la corrida laisse peu de gens indifférents. Mais la connaît-on vraiment ? Que sait-on réellement sur la corrida ? **Marwa** et **Ben Ibrahim** ont posé leurs questions à **Olivier Baratchart**, le directeur des arènes de Bayonne, dans le Sud-Ouest de la France.

Pour écouter le début de l'émission de **France Info Junior**, présentée par **Gilles Halais**, et **les questions qui t'intéressent**, clique sur « play ».
(L'affichage de cette page est optimisé pour les navigateurs Chrome et Firefox.)

Dans l'arène



Lors d'une corrida à Madrid en Espagne, le 13 mai, le torero Juan Jose Padilla est à genou devant le taureau. Le torero s'agenouille parfois pour accueillir le taureau dans l'arène. (© ASG/AFP)

Pour aller plus loin

La corrida et la loi

Depuis le début de l'année 2015, un nouveau texte de loi en France reconnaît les animaux comme « **des êtres vivants doués de sensibilité** ». Cette loi pourrait-elle s'appliquer aux taureaux tués dans l'arène pendant la corrida ? Non, pas pour l'instant, car cette nouvelle loi sur les animaux ne s'applique qu'aux **animaux domestiques**.

Mais en France, un article de loi (article 521.1 du code pénal) condamne la cruauté envers les animaux. La peine encourue est de deux ans de prison et de 30 000 € d'amende. Mais alors, pourquoi environ 1 000 taureaux sont encore mis à mort, chaque année, pendant des corridas ?

En France, la corrida est interdite, mais pas partout...

La corrida est considérée par la loi comme un acte de cruauté envers les animaux ; elle est donc interdite en France. Interdite ? Surprenant, car tu peux en voir dans le Sud-Ouest du pays... Oui, la corrida est autorisée par la loi **dans 11 départements français**. Elle y est considérée comme **une tradition locale** (Aude, Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Landes, Hérault, Gard, Gironde, Haute-Garonne et Var). Ce statut constitue une exception dans ces régions.

Devant l'arène



Des défenseurs des animaux manifestent le 16 mai devant les arènes d'Alès, une ville du Sud de la France, pendant qu'une corrida s'y déroule. (© Citizenside/Denis Thaüst/citizenside.com) Des hommes et des femmes politiques se battent en France pour que la loi accorde plus de droits aux **animaux sauvages**. Lis l'article ICI ! **Et si tu veux en savoir plus sur le statut des animaux en France, regarde cette vidéo !**
[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)